

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS PAR PHASE DU PROJET

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
GÉNÉRALITÉS	Chaque acteur prend connaissance et avise les documents des autres acteurs à la fin de chaque phase. L'acteur qui est le premier en contact avec le maître d'ouvrage doit motiver ce dernier afin que l'équipe de maîtrise d'œuvre soit constituée dès la phase APS.			

APS | AVANT-PROJET SOMMAIRE

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.	
	ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
INTRODUCTION	Description en termes architecturaux des objectifs du maître d'ouvrage, y compris budget et planning.	Description en termes de structure des objectifs du maître d'ouvrage, y compris budget et planning.	Description en termes de techniques spéciales du bâtiment des objectifs du maître d'ouvrage, y compris budget et planning.	Définition de gammes et des standards.	
GÉNÉRALITÉS	Définition claire des missions des différents acteurs (architecte, ingénieurs, bureaux de contrôle, organisme agréé). Chacun a connaissance des prestations et du type de rémunération de l'autre.			Kick-off meeting, OAI liste de contrôle. Définition des ratios de budget pour chaque acteur. Définition des m2 et m3 selon base commune.	DIN 277
RECHERCHE DES DONNÉES	Relevé des données de base fournies par le maître d'ouvrage (Ex. : Programme, objectifs en termes de performances, budget, planning).	Participation à l'établissement d'un relevé des données de base fournies par le maître d'ouvrage (étude du sol préliminaire pour la faisabilité, sondage de la structure du bâtiment existant, définition des charges).	Participation à l'établissement d'un relevé des données de base fournies par le maître d'ouvrage (relevé des réseaux, classe énergétique, type de confort (ventilation, etc.)).		
	Liste d'autres acteurs ayant éventuellement une mission dans le projet.	Participation à l'établissement d'une liste des acteurs ayant éventuellement une mission dans le projet.	Participation à l'établissement d'une liste des acteurs ayant éventuellement une mission dans le projet.		

APS | AVANT-PROJET SOMMAIRE

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
PLANNING (ÉTUDES ET RÉALISATIONS)	Etablissement du planning-cadre.	L'ingénieur fournit les éléments du planning à l'architecte.	L'ingénieur fournit les éléments du planning à l'architecte.	
	Phase de validation interne au groupe. Phase de validation avec le maître d'ouvrage. L'architecte dresse le relevé des prestations des autres intervenants.	L'ingénieur définit les phases de validation avec l'architecte qui les intègre dans le planning. L'ingénieur indique à l'architecte les prestations des autres intervenants éventuels à prendre en compte pour l'établissement du planning-cadre.	L'ingénieur définit les phases de validation avec l'architecte qui les intègre dans le planning. L'ingénieur indique à l'architecte les prestations des autres intervenants éventuels à prendre en compte pour l'établissement du planning-cadre.	
	Liste des contraintes et formalités à prendre en compte pour l'établissement du planning-cadre (PAP, commodo, permission de voirie, etc.).	L'ingénieur indique à l'architecte les contraintes et formalités à prendre en compte pour l'établissement du planning-cadre.	L'ingénieur indique à l'architecte les contraintes et formalités à prendre en compte pour l'établissement du planning-cadre.	

APS | AVANT-PROJET SOMMAIRE

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.	
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES			
ÉTUDES ET DOCUMENTATION	Etude urbanistique et architecturale sommaire des solutions potentielles, ensemble avec les ingénieurs-conseils et autres intervenants.	Etude statique sommaire des solutions potentielles, ensemble avec l'architecte, les ingénieurs-conseils et autres intervenants.	Etude technique sommaire des solutions potentielles et concept énergétique de base, ensemble avec l'architecte, les ingénieurs-conseils et autres intervenants.		
	Appréciation des répercussions sur l'environnement.		L'ingénieur émet un avis en ce qui concerne les répercussions sur le bilan énergétique du projet, définition de critères généraux CPE (Ex. : Surface vitrée).		
	Réflexions sur la maintenance du bâtiment (Life cycle du bâtiment).	Participation aux réflexions sur la maintenance du bâtiment (Life cycle du bâtiment).	Participation aux réflexions sur la maintenance du bâtiment (Life cycle du bâtiment).	Définition des critères. Frais de maintenance, rentabilité.	
	Plans masses à l'échelle 1:500 (ou plus petit).				

APS | AVANT-PROJET SOMMAIRE

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.	
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES			
ÉTUDES ET DOCUMENTATION GRAPHIQUE	Esquisses sommaires de plans, coupes et façades, en principe à l'échelle 1:200.	<p>Les charges portantes définies sont indiquées sur le plan de base de l'architecte.</p> <p>Les types de murs (porteurs/non porteurs) sont indiqués sur le plan de base de l'architecte.</p>	<p>L'ingénieur dimensionne les locaux techniques et coordonne leur emplacement avec l'architecte.</p> <p>Des schémas unifilaires des réseaux principaux (chauffage / ventilation, sanitaires, électricité) sont indiqués sur le plan de base de l'architecte.</p> <p>L'ingénieur dimensionne les gaines techniques et indique les hauteurs à prévoir pour le faux-plafond.</p>	<p>Fiche OAI Exemples Génie statique : - Type de murs, - Charges portantes.</p> <p>Exemples Génie technique : - schémas filaires, - dimension sommaires des gaines.</p> <p>Elaboration et définition d'un schéma des plans par les différents acteurs. Hauteur = hauteur libre Faux plafonds : révisables / non révisables.</p> <p>Définition des compositions des sols (hauteur / tolérance / composition des sols). Définition d'autres critères (Ex. : Isolation acoustique, éclairage).</p>	
	Compartimentage : l'architecte dresse le schéma de principe qui sera discuté avec les ingénieurs (plan schématique).	Compartimentage : les ingénieurs participent à l'établissement du schéma de principe.	Compartimentage : les ingénieurs participent à l'établissement du schéma de principe.		
MÉMOIRE	Rédaction du mémoire descriptif et explicatif de la solution retenue. Les « standards » retenus dans le projet sont coordonnés avec les ingénieurs et documentés.	Les « standards » retenus de commun accord avec l'architecte et les autres ingénieurs sont documentés.	Les « standards » retenus de commun accord avec l'architecte et les autres ingénieurs sont documentés.	Convention d'une indication signalétique des locaux (Raumstempel) pour l'architecture, la structure et les techniques spéciales.	

APS | AVANT-PROJET SOMMAIRE

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
<p>ESTIMATION DU COÛT</p> <p>Estimation sommaire du coût de construction sur base du volume bâti et estimation des frais d'exploitation. L'architecte propose une répartition du coût global unitaire pour les ingénieurs. Les coûts unitaires sont coordonnés avec les ingénieurs par l'architecte.</p> <p>Le budget global du projet est élaboré par l'architecte. Il prend en compte une fourchette pour les honoraires située entre 15 et 18%.</p>	<p>Chacun fait pour sa part l'estimation du coût sur base des volumes et surfaces. Les coûts unitaires définis seront intégrés dans l'estimation budgétaire de l'architecte.</p>	<p>Chacun fait pour sa part l'estimation du coût sur base des volumes et surfaces. Les coûts unitaires définis seront intégrés dans l'estimation budgétaire de l'architecte.</p>	<p>Base du « mode d'emploi » du bâtiment. L'architecte récolte les informations fournies par les autres intervenants et les présente au maître d'ouvrage à la fin du projet.</p> <p>Définition claire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des hypothèses de calcul.</i> Qu'est-ce qui est compris dans le devis (Ex. : Prise en compte de fondations classiques si l'étude de sol n'est pas encore réalisée). - <i>Des méthodes de calcul des volumes, surfaces et coûts (DIN 276 et 277 ou similaire).</i> - <i>Expliquer en phase APS les mesures préconisées pour l'entretien du bâtiment, les frais à estimer en phase APS.</i> <p>Définition des ratios pour les différents corps de métiers.</p>	<p>DIN 276 DIN 277</p>

APS | AVANT-PROJET SOMMAIRE

PRESTATIONS SPÉCIALES			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Levés, états des lieux, inventaires, Etude de solutions alternatives sur base de programmes ou impératifs fondamentalement différents, Etude d'exploitation, Maquette de présentation, Images de synthèse de présentation, Morcellement.	Missions supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - Levé topographique, - Etude de circulation, - Gestion de l'eau, - Etc. 	Etude approfondie de solutions alternatives, simulations approfondies de cas particuliers (Ex. : Dans le cadre de la conception énergétique et du confort). Levés, états des lieux, inventaires, calculs de rentabilité, caractéristiques façades, protection solaire, simulations dynamiques.		

APD | AVANT-PROJET DÉTAILLÉ

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.	
	ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
PLANNING	L'architecte affine le planning-cadre et le suit. Toute défaillance est immédiatement signalée aux acteurs concernés.	Les ingénieurs confirment le respect des différents délais intermédiaires définis.	Les ingénieurs confirment le respect des différents délais intermédiaires définis.	Chaque acteur se prononce sur ses ressources disponibles.	
	Précision du concept urbanistique et architectural ainsi que du concept technique et énergétique.	L'ingénieur participe à la précision du concept urbanistique et architectural.	L'ingénieur participe à la précision du concept urbanistique et architectural. L'ingénieur précise le concept technique et énergétique et donne son avis sur l'intégration des installations techniques sur le site.	Concept urbanistique = Intégration des installations techniques dans le site à analyser par l'ingénieur technique.	
	Plan masse à l'échelle 1 :500 Plans, coupes et façades, en principe à l'échelle 1 :100. L'architecte intègre dans ses plans les résultats des études des autres intervenants.	Mêmes prestations que pour APS mais en plus détaillées. L'ingénieur remet son propre dossier.	Mêmes prestations que pour APS mais en plus détaillées. L'ingénieur remet son propre dossier.		
ÉTUDES ET DOCUMENTATION GRAPHIQUE	Précision des plans de principe de la phase APS avec les ingénieurs (Compartimentage, désenfumage, sprinkler, RIA). Validation auprès des autorités compétentes.	Assistance technique à l'architecte. En cas de besoin, participation aux réunions avec les autorités compétentes.	Assistance technique à l'architecte. En cas de besoin, participation aux réunions avec les autorités compétentes.		

APD | AVANT-PROJET DÉTAILLÉ

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.	
	ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
MÉMOIRE DESCRIPTIF	Mémoire descriptif et technique détaillé à soumettre au maître d'ouvrage pour validation L'architecte coordonne la rédaction du mémoire descriptif.	Les mémoires techniques détaillés sont rédigés par les ingénieurs-conseils, chacun pour sa partie.	Les mémoires techniques détaillés sont rédigés par les ingénieurs-conseils, chacun pour sa partie.	Présentation du mémoire descriptif détaillé à l'organisme de contrôle agréé pour avis. Le catalogue des équipements techniques est établi en phase APD par chaque acteur, complété lors de la phase projet définitif et de soumission et validé lors de chaque phase par l'architecte avant transmission au maître d'ouvrage.	
ESTIMATION DU COÛT	Tableau de calcul des surfaces utiles, des surfaces nettes et des surfaces brutes de l'ouvrage et définition des ratios de construction.			Préciser suivant quelle norme (DIN 277). Définition d'une nomenclature pour les numéros des locaux et portes.	DIN 277
	Estimation du coût de construction de l'ouvrage ventilé par corps de métiers et calculé sur base d'un métré des éléments constitutifs pour tous les corps de métiers.	Estimation du coût de construction de l'ouvrage ventilé par corps de métiers et calculé sur base d'un métré des éléments constitutifs pour tous les corps de métiers sous la compétence de l'ingénieur. L'estimation de l'ingénieur est coordonnée avec l'architecte et les autres acteurs et intégrée dans l'estimation globale du projet par l'architecte.	Estimation du coût de construction de l'ouvrage ventilé par corps de métiers et calculé sur base d'un métré des éléments constitutifs pour tous les corps de métiers sous la compétence de l'ingénieur. L'estimation de l'ingénieur est coordonnée avec l'architecte et les autres acteurs et intégrée dans l'estimation globale du projet par l'architecte.	La forme et le degré de détail du métré sont précisés à l'annexe au contrat.	

APD | AVANT-PROJET DÉTAILLÉ

PRESTATIONS SPÉCIALES			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Etudes approfondies de rentabilité en phase construction et exploitation (Ex. : Différents revêtements de sols (lino, bois, etc.).	Etudes approfondies de rentabilité en phase construction et exploitation (Ex. : Etude géotechnique spéciale, calcul et définition de l'ancrage).	Etudes approfondies de rentabilité en phase construction et exploitation (Ex. : Etude de variantes d'approvisionnement en énergie).		
Confection de prototypes.	Confection de prototypes.	Confection de prototypes.		
Maquettes de présentation.				
Simulations spécialisées de cas particuliers définis lors de l'avant-projet sommaire.		Simulations dynamiques.		
Les prestations spéciales sont à compléter en se basant sur les prestations de l'OAI.				
Etablissement d'un descriptif détaillé des locaux (« Raumbuch »).				

DOSSIERS D'AUTORISATION ET PROCEDURES D'APPROBATION

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Demandes d'autorisations.			Check-liste des différentes autorisations.	
<p>L'architecte fait, conformément aux prévisions du planning prévisionnel des études et pour son ressort, les études nécessaires à l'obtention de toutes les autorisations administratives ou autres accords préalables requis en vertu des dispositions de droit public.</p> <p>Il coordonne et intègre de manière cohérente les études des autres intervenants et fait les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.</p>	L'ingénieur participe aux demandes d'autorisation pour son ressort.	L'ingénieur participe aux demandes d'autorisation pour son ressort.		

DOSSIERS D'AUTORISATION ET PROCEDURES D'APPROBATION

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
<p>CPE : L'architecte détermine les différents éléments de la construction ainsi que le choix des matériaux avec leurs valeurs caractéristiques respectives. En étroite collaboration avec l'ingénieur-conseil en génie thermique sont effectués tous les calculs nécessaires pour prouver le respect des réglementations sur la performance énergétique des bâtiments.</p>	<p>CPE : L'ingénieur participe à la détermination des différents éléments de la construction ainsi qu'au choix des matériaux avec leurs valeurs caractéristiques respectives.</p>	<p>CPE : Sur base des éléments de construction ainsi que du choix des matériaux avec leurs valeurs caractéristiques respectives, l'ingénieur effectue les calculs nécessaires pour déterminer la classe énergétique et prouver le respect des réglementations sur la performance énergétique des bâtiments.</p>	<p>Dans certains cas, le calcul du CPE peut également être fait par l'architecte.</p>	
<p>L'architecte constitue les dossiers d'autorisation en nombre suffisant et dans les formes requises en intégrant les documents qu'il a collectés auprès des autres intervenants et les transmet au maître d'ouvrage en vue de leur introduction auprès des autorités compétentes.</p>		<p>L'ingénieur transmet sa partie du dossier en un nombre suffisant d'exemplaires à l'architecte qui constitue le dossier d'autorisation.</p>		
<p>Autorisation commodo-incommodo : Plans de compartimentage.</p>	<p>Autorisation commodo-incommodo : Descriptif des ressorts qui le concernent (travaux de terrassement, de gros-œuvre, résistance au feu..).</p>	<p>Autorisation commodo-incommodo : Installations spécifiques à la sécurité. Description des installations techniques.</p>	<p>Commodo-incommodo : check-liste avec répartition des tâches à remplir avant élaboration du dossier par MO, AR, IC. Le dossier commodo-incommodo doit être rassemblé et géré soit par l'architecte, soit par l'ingénieur technique, soit par un autre intervenant. La mission de base de l'architecte se limite aux plans de compartimentage. Prestations du MO à intégrer : gestion des déchets, stockage, etc.</p>	

DOSSIERS D'AUTORISATION ET PROCEDURES D'APPROBATION

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Autorisations auprès des services techniques. Les demandes auprès du service d'hygiène et des pompiers sont faites par l'architecte. Le cas échéant, l'ingénieur technique fournit des informations relatives aux éléments techniques.	Autorisations auprès des services techniques.	Autorisations auprès des services techniques. Les demandes auprès des services techniques eau, électricité, gaz, cogénération, téléphone, antenne collective sont faites par l'ingénieur.		
L'architecte définit avec le maître d'ouvrage ses procédures d'approbation interne. L'architecte constitue le document d'approbation interne.	L'ingénieur constitue sa partie du dossier (plans, descriptifs) qu'il transmet à l'architecte pour l'intégration dans le dossier d'approbation interne.	L'ingénieur constitue sa partie du dossier (plans, descriptifs) qu'il transmet à l'architecte pour l'intégration dans le dossier d'approbation interne.	Les dossiers d'approbation interne sont fournis lors des différentes phases (présentation du projet au conseil communal, etc.).	
Au cas où le projet est soumis à une procédure législative, l'architecte établit le dossier contenant les études et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure tout en intégrant de manière cohérente les éléments de tous les autres intervenants. Autres acteurs : Maître d'ouvrage ou/et exploitant (éventuelle description de l'exploitation du bâtiment)	L'ingénieur constitue sa partie du dossier (plans, descriptifs) qu'il transmet à l'architecte pour l'intégration dans le dossier d'approbation interne.	L'ingénieur constitue sa partie du dossier (plans, descriptifs) qu'il transmet à l'architecte pour l'intégration dans le dossier d'approbation interne.	Les prestations sous régie du maître d'ouvrage sont à ajouter par ce dernier dans le devis (mesures provisoires, communiqué de presse, etc.).	

DOSSIERS D'AUTORISATION ET PROCEDURES D'APPROBATION

PRESTATIONS SPECIALES			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Présentation spécifique souhaitée, (Powerpoint, etc.), Modification du PAP, Demande de morcellement, Permission de cours d'eau, Permission de voirie.				

PROJET DÉFINITIF

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.
	ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES	
PLANNING	Planning L'architecte garantit le planning relatif aux études du projet définitif et assure le suivi.	L'ingénieur garantit le planning de ses études du projet définitif.	L'ingénieur garantit le planning de ses études du projet définitif.	
PLANS DE SOUMISSION	Plans de soumission L'architecte dresse les plans de soumission des corps de métiers de son ressort.	L'ingénieur dresse les plans de soumission des corps de métiers de son ressort.	L'ingénieur dresse les plans de soumission des corps de métiers de son ressort.	Le niveau de détail des plans de soumission est tel que l'exécution peut se faire conformément à ces plans. Les plans de soumission ne sont pas les plans d'exécution. Ces derniers sont à établir sur base des délais du planning d'exécution des travaux.
PLANS DÉFINITIFS	Plans définitifs L'architecte dresse les plans en intégrant les données des ingénieurs conseils. Les plans suivants sont, si nécessaire, dressés par l'architecte en coordination avec l'ingénieur : <ul style="list-style-type: none"> - Plans de réservation, - Plans de faux-plafonds, (Deckenspiegel) - Plans de calepinage du carrelage. (Fliesenspiegel) 	L'ingénieur dresse les plans de la construction portante, sur base des plans de l'architecte et des données de l'ingénieur technique, indiquées sur le plan de l'architecte. L'ingénieur structure vérifie si les réservations ont des relevances statiques. Celles-ci sont intégrées dans les études statiques. Les cotes représentatives de l'ouvrage à construire sont indiquées sur les plans de coffrage.	L'ingénieur technique dresse les plans sur base des plans d'architecte. La coordination des différentes techniques est assurée par l'ingénieur technique. En cas de besoin, il établit les plans de synthèse pour les points critiques. Plan de réservation de l'ingénieur technique avec indication du corps de métier concerné.	Les plans définitifs ne sont pas à confondre avec les plans d'atelier et de montage des entreprises, (menuiserie et charpentes métalliques, éléments préfabriqués) Les plans des 3 acteurs sont au même niveau de détail et sont établis en parallèle. Procédure à préciser. Le développement du projet se fait en parallèle <ul style="list-style-type: none"> - Processus itératif (Hypothèse : Un seul bureau d'études est en charge de la technique du bâtiment).

PROJET DÉFINITIF

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
	ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES	
MÉMOIRE	<p>Mémoire descriptif et explicatif des matériaux et équipements.</p> <p>Les matériaux et équipements définis lors de la phase APD sont affinés en concertation entre les différents acteurs.</p>	<p>Les matériaux et équipements définis lors de la phase APD sont affinés en concertation entre les différents acteurs.</p>	<p>Les matériaux et équipements définis lors de la phase APD sont affinés en concertation entre les différents acteurs.</p>	
ESTIMATION COÛT	<p>Suivi de l'estimation du coût de construction par corps de métier.</p> <p>Lors du développement du projet définitif l'architecte s'assure que le coût global des travaux est respecté.</p>	<p>Lors du développement du projet définitif l'ingénieur s'assure que le budget est respecté.</p>	<p>Lors du développement du projet définitif l'ingénieur s'assure que le budget est respecté.</p>	
VÉRIFICATION	<p>Vérification et contrôle des plans des ingénieurs pour les éléments relevant de la compétence de l'architecte.</p>	<p>L'ingénieur informe l'architecte et l'ingénieur technique d'incohérences constatées et adapte ses plans sur base des remarques.</p>	<p>L'ingénieur informe l'architecte et l'ingénieur structure d'incohérences constatées et adapte ses plans sur base des remarques.</p>	<p>Coordination des plans avec les bureaux de contrôle, les organismes agréés et coordination sécurité santé.</p>

PROJET DÉFINITIF

PRESTATIONS SPÉCIALES			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Descriptif détaillé des locaux, (« Raumbuch ») Maquettes de détail, Vérification et approbation de plans et documents d'autres intervenants externes.	Plans d'atelier et de préfabrication.			

DOSSIERS DE SOUMISSION ET D'ADJUDICATION

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.	
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES			
PLANNING ET PROCÉDURES	Dossiers de soumission, appel de candidatures, marchés négociés. L'architecte coordonne la rédaction des clauses contractuelles avec le maître d'ouvrage et les ingénieurs.	Tous les documents sont coordonnés avec l'architecte avant transmission au maître d'ouvrage.	Tous les documents sont coordonnés avec l'architecte avant transmission au maître d'ouvrage.	Intégration des bureaux de contrôle, des organismes agréés et des coordinateurs sécurité santé.	
	Assistance technique dans le cadre de la procédure d'appel de candidature gérée par le maître d'ouvrage.	L'ingénieur émet son avis relatif au type de procédure de demande de prix.	L'ingénieur émet son avis relatif au type de procédure de demande de prix.		
	L'architecte élabore le calendrier général de tous les corps de métiers joint au dossier de consultation des entreprises et définissant le déroulement des travaux.	L'ingénieur assiste l'architecte dans l'établissement du planning.	L'ingénieur assiste l'architecte dans l'établissement du planning.		

DOSSIERS DE SOUMISSION ET D'ADJUDICATION

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.	
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES			
ÉTUDES ET DOCUMENTS	Etablissement des cahiers des charges et bordereaux de la soumission, de l'appel de candidature ou du marché négocié.	Etablissement des cahiers des charges et bordereaux de la soumission, de l'appel de candidature ou du marché négocié.	Etablissement des cahiers des charges et bordereaux de la soumission, de l'appel de candidature ou du marché négocié.	Coordination des cahiers des charges si plusieurs acteurs sont concernés. Ex. : Ajouter une partie du génie technique lors de la soumission des stores, fenêtres et désenfumage (électricité).	
	Chacun établit les cahiers des charges pour les métiers de son ressort. L'architecte coordonne les différents dossiers.	Chacun établit les cahiers des charges pour les métiers de son ressort.	Chacun établit les cahiers des charges pour les métiers de son ressort.		
	Etablissement du devis détaillé par positions et vérification de l'estimation du coût définitif de construction ventilé par corps de métier. Chacun établit le devis détaillé et commente les divergences éventuelles, et propose des mesures le cas échéant pour les métiers de son ressort. L'architecte coordonne les différents dossiers.	Etablissement du devis détaillé par positions et vérification de l'estimation du coût définitif de construction ventilé par corps de métier. Chacun établit le devis détaillé, commente les divergences éventuelles et propose des mesures le cas échéant pour les métiers de son ressort.	Etablissement du devis détaillé par positions et vérification de l'estimation du coût définitif de construction ventilé par corps de métier. Chacun établit le devis détaillé, commente les divergences éventuelles et propose des mesures le cas échéant pour les métiers de son ressort.		
ANALYSE ET ADJUDICATION	Vérification, analyse complète et motivée et évaluation des offres. L'architecte transmet un relevé des documents administratifs manquants au maître d'ouvrage endéans un délai raisonnable.	Vérification, analyse complète et motivée et évaluation des offres. L'ingénieur transmet un relevé des documents administratifs manquants au maître d'ouvrage endéans un délai raisonnable.	Vérification, analyse complète et motivée et évaluation des offres. L'ingénieur transmet un relevé des documents administratifs manquants au maître d'ouvrage endéans un délai raisonnable.	Délai maximal d'un mois. Soumissions composées de plusieurs parties, l'architecte réalise le comparatif et l'analyse concernant sa partie et intègre dans son dossier les analyses motivées des autres intervenants.	

DOSSIERS DE SOUMISSION ET D'ADJUDICATION

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Etablissement des tableaux comparatifs détaillés.	Etablissement des tableaux comparatifs détaillés.	Etablissement des tableaux comparatifs détaillés.		
Propositions d'adjudication motivées. Les propositions d'adjudication sont coordonnées par l'architecte avant transmission au maître d'ouvrage.	Propositions d'adjudication motivées. Les propositions d'adjudication sont coordonnées avec l'architecte avant transmission au maître d'ouvrage.	Propositions d'adjudication motivées. Les propositions d'adjudication sont coordonnées avec l'architecte avant transmission au maître d'ouvrage.	Information mutuelle des commandes passées aux différents acteurs.	

DOSSIERS DE SOUMISSION ET D'ADJUDICATION

PRESTATIONS SPÉCIALES			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Elaboration de cahiers des charges à objectifs (prestation de base si défini préalablement).	Elaboration de cahiers des charges à objectifs (prestation de base si défini préalablement).	Elaboration de cahiers des charges à objectifs (prestation de base si défini préalablement).		
Variantes de cahiers des charges à la demande expresse de la maîtrise d'ouvrage.	Variantes de cahiers des charges à la demande expresse de la maîtrise d'ouvrage.	Variantes de cahiers des charges à la demande expresse de la maîtrise d'ouvrage.		
Tableaux comparatifs des dépenses en tenant compte des échanges avec les lots de travaux tombant sous la compétence des autres intervenants.	Tableaux comparatifs des dépenses en tenant compte des échanges avec les lots de travaux tombant sous la compétence des autres intervenants.	Tableaux comparatifs des dépenses en tenant compte des échanges avec les lots de travaux tombant sous la compétence des autres intervenants.		
Vérification et appréciation des offres avec programme de rendement.	Vérification et appréciation des offres avec programme de rendement.	Vérification et appréciation des offres avec programme de rendement.		
Elaboration, vérification et évaluation de tableaux comparatifs suivant exigences spécifiques.	Elaboration, vérification et évaluation de tableaux comparatifs suivant exigences spécifiques.	Elaboration, vérification et évaluation de tableaux comparatifs suivant exigences spécifiques.		

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
PLANNING DES TRAVAUX	L'architecte établit le planning en concertation avec les ingénieurs.	L'ingénieur assiste l'architecte dans l'établissement du planning.	L'ingénieur assiste l'architecte dans l'établissement du planning.	
	Echéancier des documents écrits et graphiques.	L'ingénieur assiste l'architecte dans l'établissement de l'échéancier des documents écrits et graphiques.	L'ingénieur assiste l'architecte dans l'établissement de l'échéancier des documents écrits et graphiques.	
	Coordonne les interventions des différentes entreprises.	L'ingénieur fera la coordination générale des entreprises de son ressort dans le cadre de la coordination générale de l'architecte.	L'ingénieur fera la coordination générale des entreprises de son ressort dans le cadre de la coordination générale de l'architecte.	Des réunions de coordination de la maîtrise d'œuvre internes sont organisées de manière régulière afin de coordonner les actions des différents intervenants.
	Contrôle de l'avancement des travaux par rapport au planning.	Contrôle de l'avancement des travaux par rapport au planning.	Contrôle de l'avancement des travaux par rapport au planning.	L'accent est mis sur les jalons intermédiaires.

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.	
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES			
PLANNING DES TRAVAUX (Suite)	Mise à jour du planning tout en respectant le planning-cadre.	Les mises à jour du planning seront communiquées à l'architecte.	Les mises à jour du planning seront communiquées à l'architecte.	Le planning-cadre n'est pas mis à jour. Intégrer la notion de réception et de mise en service du bâtiment dans le planning-cadre.	
	Etablit et veille aux différents calendriers nécessaires à la coordination du chantier.	Etablit et veille au respect des différents calendriers nécessaires à la coordination du chantier.	Etablit et veille au respect des différents calendriers nécessaires à la coordination du chantier.		
	Analyse les calendriers pour chaque réunion et propose des mesures correctives.	Analyse les calendriers pour chaque réunion et propose des mesures correctives.	Analyse les calendriers pour chaque réunion et propose des mesures correctives.		
	Etat des responsabilités respectives des intervenants dans les retards.	Etat des responsabilités respectives des intervenants dans les retards.	Etat des responsabilités respectives des intervenants dans les retards.		
	Enregistre les relevés météorologiques.	Enregistre les relevés météorologiques.			
	Note les arrêts de chantier.	Note les arrêts de chantier.	Note les arrêts de chantier.		
ORGANISATION	Organise, convoque et mène les réunions de coordination générale et avec ses entreprises. Suivant nécessité du chantier, il invite les ingénieurs-conseils et les entreprises des lots techniques.	Organise et mène les réunions de coordination avec les entreprises.	Organise et mène les réunions de coordination avec les entreprises techniques.		

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.	
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES			
ORGANISATION	Organise et mène les réunions techniques nécessaires (séparées) à la mise au point des détails.	Organise et mène les réunions techniques nécessaires (séparées) à la mise au point des détails.	Organise et mène les réunions techniques nécessaires (séparées) à la mise au point des détails.	L'architecte veille à limiter les temps morts de tous les intervenants lors des réunions de coordination. Ceux-ci s'engagent, autant que nécessaire, pour assister l'architecte à accomplir sa tâche correctement.	
	Rédige et diffuse des rapports de réunion de coordination.	Les rapports techniques sont rédigés par chaque acteur, chacun pour sa partie.	Les rapports techniques sont rédigés par chaque acteur, chacun pour sa partie.		
	Coordonne les interventions des ingénieurs-conseils.	Coordonne son intervention avec celle de l'architecte et des autres ingénieurs-conseils.	Coordonne son intervention avec celle de l'architecte et des autres ingénieurs-conseils.		
	Coordonne les interventions des entreprises.	Coordonne les interventions des entreprises.	Coordonne les interventions des entreprises.		
	Définit le circuit de vérification et d'approbation des plans et documents après concertation avec les ingénieurs-conseils. Respecte le circuit et les délais de vérification et d'approbation des plans et documents.	Assiste l'architecte à la définition du circuit de vérification et d'approbation des plans et documents. Respecte le circuit et les délais de vérification et d'approbation des plans et documents.	Assiste l'architecte à la définition du circuit de vérification et d'approbation des plans et documents. Respecte le circuit et les délais de vérification et d'approbation des plans et documents.	<i>Faire Fiche de travail OAI</i>	
Mise en place des relations interentreprises.	Mise en place des relations interentreprises.	Mise en place des relations interentreprises.	Gestion du chantier : Installation sanitaire, électricité, eau, nettoyage, baraquement.		

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)				COMMENTAIRES	REF.
	ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
ORGANISATION	Participe à l'élaboration d'un plan de synthèse de l'installation de chantier.	Participe à l'élaboration d'un plan de synthèse de l'installation de chantier.	Participe à l'élaboration d'un plan de synthèse de l'installation de chantier.	Plan de synthèse à dresser par le coordinateur sécurité/santé.	
	Centralise plans et documents «bon pour exécution, maîtrise d'œuvre et entreprise». Avisé et approuve les plans définitifs.	Avisé et approuve les plans définitifs et les transmet à l'architecte pour centralisation.	Avisé et approuve les plans définitifs et les transmet à l'architecte pour centralisation.		
	Tient à jour une liste de tous les plans «bon pour exécution» avec indices et dates de modification.	Tient à jour une liste de tous les plans «bon pour exécution» avec indices et dates de modification. Fournit cette liste à l'architecte pour intégration dans une liste générale.	Tient à jour une liste de tous les plans «bon pour exécution» avec indices et dates de modification. Fournit cette liste à l'architecte pour intégration dans une liste générale.		
	Gère la liste de ses échantillons, teintes et options techniques. L'architecte coordonne la gestion des listes des échantillons dressées par tous les acteurs.	Gère la liste des échantillons, teintes et options techniques.	Gère la liste des échantillons, teintes et options techniques.	La maîtrise d'œuvre définit en interne les échantillons à faire approuver par l'un ou l'autre acteur.	
	Etablit un calendrier de remise des plans du dossier des ouvrages exécutés.	Etablit un calendrier de remise des plans du dossier des ouvrages exécutés.	Etablit un calendrier de remise des plans du dossier des ouvrages exécutés.		
VÉRIFICATION	Vérification de la conformité de l'exécution par rapport à ses plans, aux cahiers des charges, aux autorisations et aux règles de l'art en matière de construction.	Vérification de la conformité de l'exécution par rapport à ses plans, aux cahiers des charges, aux autorisations et aux règles de l'art en matière de construction.	Vérification de la conformité de l'exécution par rapport à ses plans, aux cahiers des charges, aux autorisations et aux règles de l'art en matière de construction.	Liste des contrôles intermédiaires. Sur cette liste sont identifiés les éléments que les différents acteurs (ingénieurs, bureaux de contrôle) doivent vérifier dans le cadre de...	

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Fournit les éléments nécessaires à l'inventaire des contraintes techniques et des formalités administratives que l'architecte intègre dans l'inventaire général.	Fournit les éléments nécessaires à l'inventaire des contraintes techniques et des formalités administratives que l'architecte intègre dans l'inventaire général.	Fournit les éléments nécessaires à l'inventaire des contraintes techniques et des formalités administratives que l'architecte intègre dans l'inventaire général. Contrôle intermédiaire à convenir en fonction de la précision demandée.	...l'avancement du projet (Ex. : Technique intégrée dans un faux-plafond, respect de la géométrie des éléments visibles ; vérification des tolérances après gros-œuvre par un géomètre externe, définition des points de repères matérialisés en nombres adaptés à la taille du projet).	
Contrôle les plans et autres documents techniques des entreprises de son ressort. Assure le contrôle de la synthèse technique de tous les plans d'ateliers de son ressort.	Contrôle les plans et autres documents techniques des entreprises de son ressort.	Contrôle les plans et autres documents techniques des entreprises de son ressort. Assure le contrôle de la synthèse technique de tous les plans d'ateliers de son ressort.	Toutes les demandes de modification des entreprises doivent être validées par l'acteur de la maîtrise d'œuvre en charge de ce corps de métier avant transmission à un autre acteur (Ex. : Percement supplémentaire).	
Réception intermédiaire d'éléments préfabriqués.	Réception intermédiaire d'éléments préfabriqués.	Réception intermédiaire d'équipements.		
Vérification de la conformité de l'exécution des travaux.	Vérification de la conformité de l'exécution des travaux, y compris les contraintes géométriques définies avec l'architecte.	Vérification de la conformité de l'exécution des travaux, y compris les contraintes géométriques définies avec l'architecte.	Le degré de contrôle des éléments géométriques est convenu entre l'architecte et les ingénieurs. Définition dans les clauses des entreprises d'une intervention préalable à leur intervention pour matérialiser sur site des repères géométriques.	

VÉRIFICATION ET CONTRÔLE

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Mise à disposition de toutes les pièces graphiques et autres documents conformément au planning.	Mise à disposition de toutes les pièces graphiques et autres documents conformément au planning.	Mise à disposition de toutes les pièces graphiques et autres documents conformément au planning.		
<p>Réceptions intermédiaires des bureaux de contrôle (BC) et des organismes agréés (OA).</p> <p>L'architecte invite les BC et OA à procéder aux contrôles intermédiaires et à la réception.</p>	<p>Réceptions intermédiaires des bureaux de contrôle (BC) et des organismes agréés (OA).</p> <p>L'ingénieur invite les BC et OA à procéder aux contrôles intermédiaires et à la réception.</p>	<p>Réceptions intermédiaires des bureaux de contrôle (BC) et des organismes agréés (OA).</p> <p>L'ingénieur invite les BC et OA à procéder aux contrôles intermédiaires et à la réception.</p>	L'architecte est le lead et intègre la réception dans le planning.	
<p>Suivi des remarques formulées (BC et OA).</p> <p>Coordination du suivi des remarques.</p>	Suivi des remarques formulées (BC et OA).	Suivi des remarques formulées (BC et OA).		
Contrôle de la levée des réserves (BC et OA).	Contrôle de la levée des réserves (BC et OA).	Contrôle de la levée des réserves (BC et OA).		
Réceptions finales des bureaux de contrôle (BC) et des organismes agréés (OA).	Réceptions finales des bureaux de contrôle (BC) et des organismes agréés (OA).	Réceptions finales des bureaux de contrôle (BC) et des organismes agréés (OA).	L'architecte est le lead et intègre la réception dans le planning.	

VÉRIFICATION ET CONTRÔLE

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
L'architecte coordonne la gestion budgétaire du projet.				
<p>Contrôle des métrés dressés par les entreprises des lots qu'il soumissionne.</p> <p>L'architecte centralise les métrés concernant plusieurs acteurs.</p>	Contrôle des métrés dressés par les entreprises des lots qu'il soumissionne.	Contrôle des métrés dressés par les entreprises des lots qu'il soumissionne.	Chaque auteur de cahier des charges participe au contrôle du mètre du lot concerné. Répartition des responsabilités du contrôle des métrés par acteurs ayant travaillé sur les positions concernées. (Ex. : Gros-œuvre)	
Vérification des factures.	Vérification des factures.	Vérification des factures.	Contrôle des métrés avant l'envoi de la facture. Une facture non accompagnée d'un mètre avisé n'est pas acceptée.	
Suivi du coût de construction.	Les factures vérifiées par l'ingénieur seront transmises à l'architecte pour être intégrées dans le tableau du suivi financier.	Les factures vérifiées par l'ingénieur seront transmises à l'architecte pour être intégrées dans le tableau du suivi financier.		
<p>Réceptions des travaux et fournitures.</p> <p>Vérification des levées de réserves.</p> <p>Décompte des travaux et fournitures.</p> <p>L'architecte dresse le calendrier général avec les ingénieurs en intégrant les BC et OA et tient à jour la liste des travaux réceptionnés et des problèmes rencontrés.</p>	L'ingénieur assiste l'architecte qui dresse le calendrier général avec les ingénieurs en intégrant les BC et OA et tient à jour la liste des travaux de son ressort réceptionnés et des problèmes rencontrés.	L'ingénieur assiste l'architecte qui dresse le calendrier général avec les ingénieurs en intégrant les BC et OA et tient à jour la liste des travaux de son ressort réceptionnés et des problèmes rencontrés.	Communiquer entre acteurs du projet et au maître d'ouvrage les contraintes qui peuvent apparaître (fissures, joints, etc.) et les entretiens nécessaires au cours de la vie du bâtiment.	

SUIVI DU COÛT DE CONSTRUCTION

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Pour les parties visibles l'architecte participe à la réception des travaux sous la compétence des ingénieurs.	Pour les parties visibles l'architecte participe à la réception des travaux sous la compétence des ingénieurs.	Pour les parties visibles l'architecte participe à la réception des travaux sous la compétence des ingénieurs.	Eventuellement établir une liste non exhaustive des contraintes / problèmes qui peuvent apparaître lors d'un chantier (fissures, joints, etc.) avec rappel des normes qui s'appliquent. Lors de la conclusion du contrat avec BC et OA des contraintes relatives au respect du planning sont à prévoir.	
Constat contradictoire de la bonne exécution des travaux.	Constat contradictoire de la bonne exécution des travaux de son ressort.	Constat contradictoire de la bonne exécution des travaux de son ressort.		
Coordonne les travaux de finition et retouches.	Coordonne les travaux de finition et retouches.	Coordonne les travaux de finition et retouches.		
Organise la réception.	Organise la réception.	Organise la réception.		
Dresse les procès-verbaux de réception.	Dresse les procès-verbaux de réception.	Dresse les procès-verbaux de réception.	La réception définitive n'est prononcée que si les BC et OA n'ont plus de remarques à formuler.	
Vérifie l'élimination des vices constatés.	Vérifie l'élimination des vices constatés.	Vérifie l'élimination des vices constatés.	Préciser dans le contrat d'entreprise que plusieurs interventions ne pourront se faire que sur base d'une rémunération supplémentaire. Protection des ouvrages en cours de chantier jusqu'à la réception des travaux. (châssis/ portes).	

RÉCEPTION DES TRAVAUX

DIRECTION GENERALE ET RECEPTION DES TRAVAUX

PRESTATIONS DE BASE (SUITE)			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGÉNIEUR STRUCTURE	INGÉNIEUR TECHNIQUES SPÉCIALES		
Etablit un rapport de fin de chantier.	Etablit un rapport de fin de chantier qu'il transmet à l'architecte.	Etablit un rapport de fin de chantier qu'il transmet à l'architecte.		
Etablit le décompte de tous les travaux de sa compétence et le décompte final du projet sur base des données qui lui ont été fournies par les ingénieurs.	Etablit le décompte de tous les travaux de sa compétence et le fournit à l'architecte pour intégration dans le décompte final du projet.	Etablit le décompte de tous les travaux de sa compétence et le fournit à l'architecte pour intégration dans le décompte final du projet.		

PRESTATIONS SPÉCIALES			COMMENTAIRES	REF.
<p>Remarques à intégrer en phase de prestations afférentes (<i>Renvoi vers les fiches complémentaires</i>).</p> <p>Plans de faux-plafonds : Les plans de calepinage du faux-plafond sont établis par l'architecte en collaboration avec l'ingénieur technique (espace nécessaire) qui dessine les luminaires, les ventilations, les détecteurs, les trappes de visite, etc.</p> <p>Plan initial sans cote : Ingénieur technique, plan définitif : architecte.</p> <p>Protection solaire : Interface technique.</p> <p>Portes asservies : Interface.</p> <p>Choix des équipements visibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sanitaires : Architecte (choix de base) / Ingénieur (avise le choix de l'architecte. Interfaces. accessoires, cabines de douches, etc.), - Luminaires : Architecte (typologie) / Ingénieur, - Interrupteurs : Architecte, - Bouches de ventilation : Architecte / Ingénieur, - Radiateurs : Architecte / Ingénieur. <p><i>Réunions à organiser pour définir les choix généraux.</i></p> <p>Checklist sur les choix électriques.</p>				

DOSSIER FINAL

PRESTATIONS DE BASE			COMMENTAIRES	REF.
ARCHITECTE	INGENIEUR STRUCTURE	INGENIEUR TECHNIQUES SPECIALES		
L'architecte coordonne l'établissement du dossier final cohérent et complet en intégrant les parties de tous les autres intervenants. Endéans un délai de 6 mois à compter de la mise en service de l'ouvrage respectivement de la réception de tous les travaux par le maître d'ouvrage, le dossier final est à remettre au maître d'ouvrage.	Etablit le dossier final de sa mission qu'il fournit à l'architecte pour l'établissement du dossier final du projet.	Etablit le dossier final de sa mission qu'il fournit à l'architecte pour l'établissement du dossier final du projet.	<p>Faire une fiche récapitulative pour l'entretien du bâtiment par le maître d'ouvrage.</p> <p>Liste des documents à fournir en phase 7 (de préférence en PDF)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décompte, - Plans (au dernier indice et à l'échelle de l'APD), - Rapports de réception des travaux. 	

PRESTATIONS SPÉCIALES		REF.
COMMENTAIRES	<p>Relevé détaillé des locaux avec l'inventaire quantitatif et qualitatif des éléments et équipements constituant l'ouvrage construit (« Raumbuch »).</p> <p>Concept énergétique mis à jour.</p> <p>RIA et extincteurs à planifier par l'architecte en collaboration avec l'ingénieur et à présenter aux autorités compétentes.</p> <p>Sprinkler.</p>	

LEXIQUE

AR	Architecte.
UR	Urbaniste-aménageur.
IR-GC	Ingénieur en construction.
IR-GT	Ingénieur en technique du bâtiment.
AR-IN	Architecte d'intérieur.
AR-PY	Architecte-paysagiste.
IR-PY	Ingénieur-paysagiste.
IRFA	Ingénieur / Façades.
GEOM	Géomètre.
CERT	Organisme de certification.
PM	Project Management.
IR-CO	Ingénieur-conseil Commodo-Incommodo.
OPCS	OPC Synthèse.
ACOU	Acousticien
ECON	Economiste
ECLA	Eclairagiste
ASCE	Ascensoriste
CSS	Coordinateur sécurité santé.
BC	Bureau de contrôle.
OA	Organisme agréé.
MO	Maître d'ouvrage.
MOE	Maîtrise d'œuvre.
PRE	Etudes préliminaires.
APS	Avant-projet sommaire.
APD	Avant-projet détaillé.
AUT	Plans d'autorisation.
PRO	Projet définitif.
EXE	Plans d'exécution.
PAB	Plans « As-built ».
CdCH	Cahier des charges.
GO	Gros-œuvre.
CPE	Certificat de performance énergétique.